

3DFITI

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 15 B rue d'Orléans, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
978 181 444 RCS NANTERRE**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier février,
A dix heures,

Les associés de la Société 3DFITI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 15 B rue d'Orléans 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présentes :

- Société CHUCALESQUE, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Victor BERBESSON, titulaire de 900 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société MA CONSEILS, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Martin AUVRAY, titulaire de 100 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Victor BERBESSON, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Victor BERBESSON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

CHUCALESQUE, société à responsabilité limitée au capital de 90 000 euros, dont le siège social est situé 15 B rue d'Orléans 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro SIREN 938 597 960, représentée par Monsieur Victor BERBESSON, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, ne pouvant cependant excéder la durée du mandat du Président :

MA CONSEILS, société par actions simplifiée au capital de 10 100 euros, dont le siège social est situé 3 rue des Trois Frères Lefebvre 59390 SAILLY-LEZ-LANNOY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro SIREN 930 522 628, représentée par Monsieur Martin AUVRAY, Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société MA CONSEILS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société MA CONSEILS aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

Pour la société CHUCALESQUE

Monsieur Victor BERBESSON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected loops and a final vertical stroke.

Pour la société MA CONSEILS

Monsieur Martin AUVRAY

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive style with a prominent 'A' and 'U'.